

Conditions générales (CG) d'Ait Selma GmbH (Mai 2015)

1. Domaine d'application des conditions générales

- 1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats de vente et d'entreprise, aux contrats de prestation de services et aux contrats mixtes, conclus entre Ait Selma GmbH Schweiz, (ci-après dénommée «Ait Selma» ou «l'entreprise» et des clients privés ou professionnels, dénommés ci-après «le client».
- 1.2 A l'exception de la disposition sur la garantie (chiffre 6.1) les conditions générales s'appliquent aussi aux contrats portant sur des marchandises usagées ou d'exposition.

2. Prix et frais de livraison

- 2.1 Les prix sont indiqués en CHF. Tous les prix d'Ait Selma s'entendent TVA (suisse) comprise. Par contre, les frais de livraison sont facturés à part.
- 2.2 Ait Selma se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans préavis. Les prix applicables aux clients sont ceux confirmés par Ait Selma lors de la commande.
- 2.3 Des rabais après la confirmation de la commande ne sont pas prévus, si cela n'a pas été convenu préalablement.
- 2.4 Les frais d'envoi et de transport varient en fonction de la marchandise concernée, du type de livraison, du mode de transport et du lieu de destination. Les prix de livraison seront fixés après discussion entre les partis. L'expédition de la marchandise n'aura lieu qu'après confirmation par le client du mode de transport et des frais occasionnés.
- 2.5 Les conseils donnés dans le cadre usuel d'une vente et n'allant pas au-delà des questions relatives à la marchandise en discussion, sont gratuites. Par contre seront facturées les prestations dans les domaines suivants :
 - conception de produits spéciaux;
 - développement de concepts d'ensemble pour des espaces intérieurs;
 - direction de projet.
- 2.6 Pour des livraisons à des adresses hors de Suisse et du Liechtenstein veuillez demander nos conditions pour l'envoi ou le transport à l'étranger. Nous vous soumettrons volontiers une offre attractive.

3. Les conditions de livraison et de retrait des marchandises

- 3.1 Sans avis contraire exprès, la date de livraison est donnée sans engagement. Cela vaut d'autant plus quand il s'agit d'une livraison sur commande et non d'une livraison de marchandise tenue en stock. Un retard de livraison ne donne ni le droit à résilier le contrat ni le droit d'exiger des dommages-intérêts. Si un délai plus long paraît nécessaire ou en cas de prolongement du délai, Ait Selma en informera le client en temps utile et tiendra celui-ci régulièrement au courant de la situation
- 3.2 Si la marchandise est en stock la livraison se fait généralement dans un délai de dix jours ouvrables. Le délai de livraison prévisible sera communiqué lors de la conclusion du contrat de vente et retenu par écrit dans la confirmation de commande.
- 3.3 Les livraisons sur commande demandent normalement un délai d'environ 90 jours. Toutefois, des facteurs tels que les jours fériés et les conditions météorologiques dans la région de production sont susceptibles de retarder les livraisons.

- 3.4 Ait Selma et le client se mettent d'accord sur les modalités du transport. Si le mode de transport (envoi par la poste ou un autre transporteur, livraison par l'entreprise) est connu lors de la conclusion du contrat, il est mentionné dans la confirmation de commande. La livraison est réalisée selon les dispositions valables pour l'entreprise de transport.
- 3.5 Si le contrat de vente comprend plusieurs articles, la livraison est réalisée en bloc, sauf accord contraire exprès des partis.
- 3.6 Si le contrat de vente prévoit la prise en charge de l'article par le client, celui-ci est prévenu dès que la marchandise est prête à l'endroit convenu.
Si malgré un rappel le client ne vient pas chercher la marchandise, Ait Selma a le droit, un mois après la mise à disposition de la marchandise, de résilier le contrat sans autre avis. Dans ce cas Ait Selma se réserve le droit de facturer ses frais et dépenses effectifs. Ce droit est réservé notamment si le contrat stipule la fabrication hors série (produit individualisé selon les spécifications du client).
- 3.7 Les profits et les risques de la marchandise passent au client:
- dès que Ait Selma la remet à celui-ci ;
- dès que Ait Selma la remet à l'envoi (chiffre 3.4).

Ait Selma se charge d'un emballage conforme aux conditions normales du transport prévu mais décline toute responsabilité pour d'éventuelles avaries de transport imputables à une manipulation inadéquate par des tiers.

4. Fabrications hors série : Matériaux, mesures et motifs

- 4.1 Les produits d'Ait Selma sont issus de la fabrication artisanale à base de matières premières naturelles. Cela explique les variations de densité, structure et couleur. De telles variations correspondent aux spécificités du procédé de production d'Ait Selma. Elles ne représentent donc pas un défaut de qualité.
- 4.2 Etant donné le mode de production traditionnel et les différences individuelles des artisanes, les mesures du produit livré sont susceptibles de différer légèrement des mesures demandées par le client. Ait Selma fait de son mieux pour que ses produits correspondent autant que possible aux mesures demandées.
- 4.3 Chaque produit d'Ait Selma a le caractère d'un objet unique. Des variations sont toujours possibles. Ait Selma n'est pas à même de garantir que le produit textile réalise le concept donné à 100%. Le client doit donc s'attendre à des irrégularités des motifs et de leur distribution, à des couleurs légèrement variées et des structures pas tout à fait régulières.

5. Certificats, Editions et Pièces uniques

- 5.1 Tout produit d'Ait Selma est une pièce unique.
- 5.2 Dans le cas d'une édition limitée le client reçoit un certificat indiquant le nom et le tirage de l'édition ainsi que le numéro de la pièce livrée.

6. Responsabilité et garantie

- 6.1 Ait Selma répond pendant 2 ans à compter de la livraison faite à l'acquéreur des défauts de matériel et de fabrication du produit, apparaissant lors d'un usage normal. L'entreprise décline toute responsabilité pour des dommages imputables à un usage ou une manipulation inappropriés de la chose.

- 6.2 Les variations de structure et de couleur sont inévitables dans les produits textiles, surtout quand ceux-ci sont fabriqués à base de matériaux naturels non traités ou teints aux couleurs végétales. De telles variations ne donnent pas droit à des réclamations ou à des prestations de garantie. Normalement, la stabilité à la lumière des couleurs de produits textiles ne peut pas être garantie, de nombreuses couleurs végétales étant susceptibles de se faner à la lumière en vieillissant.
- 6.3 Sont exclus de la garantie tous les dommages imputables à l'usure normale, au vieillissement ou à un traitement inadéquat de la chose. La garantie s'éteint si, malgré des défauts visibles, la chose est transformée par le client ou si elle est soumise à une réparation inappropriée.
- 6.4 L'acheteur a l'obligation de contrôler la marchandise livrée le plus rapidement possible. La réclamation pour défaut doit être envoyée à Ait Selma dans un délai de sept jours à compter de la réception de la marchandise.
Les défauts apparaissant ultérieurement (c.-à-d. avant l'expiration du délai de garantie) doivent être annoncés immédiatement.
- 6.5 Ait Selma se charge de réparer gratuitement les défauts couverts par la garantie. Toutefois l'entreprise se réserve le droit de remplacer la chose défectueuse par un produit impeccable. Toute revendication ultérieure est exclue.
- 6.6 Ait Selma décline toute responsabilité pour des dommages au bâtiment (p.ex. sols et murs) ou au mobilier de l'acquéreur dus à l'utilisation de la marchandise, à moins qu'il ne s'agisse de dommages imputables à des défauts de fabrication selon chiffre 6.1. L'acquéreur est tenu de vérifier que la marchandise ne lui causera pas de dégâts avant de l'utiliser.

7. Paiement

- 7.1 Sont normalement possibles les modes de paiements suivants:
- le paiement en espèces;
- le paiement sur facturation;
- le paiement d'avance.
Sans accord contraire des partis, le délai de paiement est de dix jours net dans les cas de paiement sur facture et de paiement d'avance.
- 7.2 Si le contrat stipule une fabrication hors série (c.-à-d. d'un produit individualisé selon les spécifications de l'acquéreur) un acompte de 50% sur le montant total de la commande est demandé. Le solde est dû dans un délai de dix jours à compter de la réception de la facture finale.
- 7.3 En cas de non-paiement dans le délai fixé (chiffre 7.1), le client est mis en demeure par la seule expiration du jour de paiement. Ait Selma se réserve le droit d'ouvrir la poursuite pour dettes et de réclamer les frais de poursuite ainsi que les frais de demeure si ces derniers dépassent les intérêts moratoires de 5%.
- 7.4 Réserve de propriété : jusqu'au paiement complet du prix de vente la marchandise reste la propriété d'Ait Selma. L'entreprise est en droit de faire inscrire la réserve, au frais de l'acquéreur, dans le registre des pactes de réserve de propriété.

8. Propriété intellectuelle

- 8.1 Les produits d'Ait Selma ainsi que les produits pris en commission par l'entreprise font l'objet de droits d'auteur et de droits voisins, notamment de la propriété intellectuelle et du design, d'Ait Selma et de tiers. Ces droits sont exclusivement réservés à Ait Selma et aux titulaires tiers concernés et ne passent en aucun cas à l'acquéreur de l'objet.

8.2 Le site internet d'Ait Selma et les informations et autres données qu'il contient sont protégés par des droits d'auteur et des droits voisins, notamment de la propriété intellectuelle et du design. Ses droits restent exclusivement réservés à Ait Selma ou aux tiers titulaires des droits respectifs. Les visiteurs du site Internet n'acquièrent aucun droit à ce site ni aux informations et données reproduites.

8.3 Le visiteur, particulier ou commercial, du site internet a le droit de consulter les informations et les données reproduites sur le site et d'effectuer les actions que le site admet expressément. En tout cas l'utilisation est limitée strictement à l'usage privé propre ou à l'usage interne de l'entreprise du visiteur. Toute exploitation commerciale du site internet ainsi que des informations et données reproduites est strictement interdite.

9. Responsabilité pour les liaisons en ligne

9.1 Ait Selma s'engage à veiller conformément à l'état de la technique à la sécurité des systèmes et rése aux etc. appartenant à l'entreprise et sur lesquels elle a une influence. En outre Ait Selma s'engage à respecter les règles de la protection des données. La transmission de données sur le site Internet d'Ait Selma se fait en principe de manière non cryptée.

9.2 Ait Selma ne répond pas des défauts et dérangements indépendants de sa volonté ou qui résultent d'un cas de force majeure ou de l'intervention illicite de tiers. La responsabilité est déclinée notamment pour des défauts en matière de sécurité et pour des dysfonctionnements d'entreprises tierces avec lesquelles Ait Selma travaille ou dont elle dépend. .

10. Protection des données

10.1 La collecte et le traitement de données personnelles sur le site internet d'Ait Selma se font dans le respect des dispositions de la législation suisse en matière de protection des données. Les données collectées sont utilisées exclusivement aux fins des relations d'affaires entre Ait Selma et ses clients privés et commerciaux.

10.2 Si le visiteur passe sur des sites d'Internet de partenaires de coopération d'Ait Selma ce sont les dispositions de protection des données applicables à ces sites qui sont déterminantes. Ait Selma décline toute responsabilité concernant la protection des données par ses partenaires de collaboration.

10.3 Les données personnelles de collaborateurs et collaboratrices d'Ait Selma contenues sur le site internet de l'entreprise ne peuvent être utilisées par les visiteurs du site qu'aux fins de la communication commerciale avec les collaborateurs et les collaboratrices concernés. Toute utilisation et tout traitement de ces données personnelles allant au-delà de ces fins est interdite

11. Droit applicable et for juridique

11.1 Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse (notamment des dispositions du CO). L'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue. De plus est exclue l'application des règles de conflit du droit international privé.

11.2 Le for juridique est au siège statutaire d'Ait Selma GmbH (Berne).